



# Les renseignements de Perpignan et Marmande, la CFE-CGC ne signe pas l'accord

Direction Territoriale  
Sud Ouest

Vos correspondants  
CFE-CGC/UNSA

**François Dechamps**  
06 08 14 62 42

**Eve Brisebarre**  
06 37 76 48 96

**Michel Régeasse**  
06 80 62 09 79

**Ivan Cazayus**  
06 77 13 80 04

**Yves Médaillon**  
06 81 13 05 15

**Serge Trévisiol**  
06 82 55 21 52

24h/24 et 7j/7  
Ligne SOS Salariés

N°Azur 0 810 355 355  
PRIX APPEL LOCAL

Cadres et non cadres,  
toutes vos lettres et  
plus d'infos sur :  
[www.cfecgc-ft-orange.org](http://www.cfecgc-ft-orange.org)

- Lettre de l'épargne d'entreprise et de l'actionnariat salarié France Télécom-Orange

- Lettre d'Information de l'Observatoire du Stress et de la Mobilité Forcée chez France Télécom

Pour lire et contribuer à nos analyses :

- blog : [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)

## Les dirigeants de la DT Sud Ouest lavent plus blanc qu'ailleurs ! :

En mars 2009 un dossier présenté en CE scelle le projet de fermer les deux sites de renseignements à Perpignan et Marmande au motif que le trafic baisse.

Le plan global de réduction au niveau national prévoyait la fermeture de 3 sites afin d'ajuster les effectifs.

Première difficulté de taille dans ce dossier : pourquoi choisir de fermer 2 sites dépendants du même établissement (le CCOR-SOA), le 3eme se situant dans le nord du pays ?

Il faut aussi se souvenir qu'en 2009 était lancé un projet d'envergure dans cet établissement, le projet « convergence + », à croire que les dirigeants de la DT Sud Ouest lavent plus blanc qu'ailleurs !

Il était prévu que les salariés de Perpignan seraient « recasés » à Perpignan essentiellement sur des activités back-office de l'AVSC ; ce qui était moins prévu, c'est le manque d'enthousiasme de la Direction Territoriale Sud qui n'avait aucune envie de reprendre ces salariés (dont certains venaient précisément de l'AVSC Languedoc-Roussillon !)

Quant à Marmande le plan programait simplement l'extinction progressive du site en deux ans, puis sa disparition.

A l'automne vint la crise que l'on sait et la décision de geler provisoirement tous les projets de fermeture de site.

## la fermeture du site de Marmande est programmée sur 5 ans au lieu de 2 :

L'entreprise a fait des avancées sur des points périphériques mais pas sur le fond du dossier.

L'accord signé est valable pour une durée de 5 ans, ce qui signifie que la fermeture du site de Marmande est programmée sur 5 ans au lieu de 2 ans, voilà la réelle avancée !

Perpignan poursuivra son activité en déclinant progressivement avec la démographie de l'équipe.

## La DTSO devient la Reine des « télés » :

Marmande proposera la poursuite de l'activité de renseignements pour les plus anciens, les autres seront affectés sur une activité type ADC (administration de commandes), le tout en télé-activité et télé-management depuis Bergerac pour les renseignements et depuis Agen pour l'ADC.

Incroyable, tout devient possible en télé-gestion/management alors que le télé-travail (objet d'un autre accord d'entreprise) peine à se mettre en œuvre !

## FT refuse le rapprochement au lieu de vie Marmande

La CFE-CGC UNSA a posé comme condition nécessaire à sa signature que tous les salariés habitant la région de Marmande et travaillant sur des sites éloignés (Agen, Bordeaux) se voient offrir la possibilité de travailler à Marmande, sachant que le site est spacieux et pérenne (il abrite des équipements techniques).

La Direction a refusé tout net et n'a même pas voulu évaluer quel en était le nombre !

Comment expliquer à un salarié qui a vécu la fermeture de Langon, qui travaille à Bordeaux et qui sera en fin d'activité dans 4 ou 5 ans qu'on lui refuse la possibilité de se rapprocher de son lieu de vie en travaillant à Marmande ?

Cependant on nous explique que certaines situations particulières seront examinées avec bienveillance....

Il faudra se prêter au petit jeu de la demande individuelle, avec toute sa « joyeuse » incertitude...

**La CFE CGC/UNSA ne signera pas cet accord**

Le but d'un accord est de faire bénéficier de « plus value sociale » le plus grand nombre de salariés avec équité.

De notre point de vue **cet accord est notoirement insuffisant et ne reflète pas le « nouveau France Télécom » dont on nous parle tant ; peut-être n'est il pas arrivé jusqu'en Aquitaine....**